



Attestation assedic non remise

Par **Lovielova**, le **18/03/2012** à **21:58**

Bonjour,

J'ai été embauché en tant que standardiste en septembre mais je n'ai jamais reçu mon attestation assedic. Après plusieurs demandes téléphoniques, emails envoyés rien n'y a fait, j'ai donc envoyé une lettre en recommandé. Je suis inscrite au pôle emploi depuis le mois de décembre, et ne suis restée que 15 jours dans cette entreprise (je devais rester plus longtemps mais l'un des patrons n'a pas accepté que je ne veuille pas faire sa vaisselle bref). Je voulais savoir quel loi me protège, quelles sont mes chances face aux prud'hommes et s'il y aura un dédommagement ou pas. Je vous remercie d'avance si vous pouvez m'aider. Merci à bientôt j'espère.